

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf et le 22 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 16 octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

Pouvoirs : Madame Noémi TRANCHIMAND (pouvoir à Monsieur Pascal RAGOT).

A été élu Secrétaire de Séance : Madame Josiane GRAVERON

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 septembre 2009 est adopté à l'unanimité

I – PRESENTATION DU SCOT

La présentation du Schéma de Cohérence Territoriale est effectuée par Mrs. Bruno BOUSCARLE (Président du Syndicat mixte), Didier PERELLO (1^{er} Vice Président) et Michel MOREL (Technicien à la mairie d'Apt chargé du suivi du SCOT).

Le SCOT n'existe pas encore, il est en cours d'élaboration avec les 26 communes de son territoire (27, si Céreste adhère). Le travail se fait avec les conseils municipaux et prendra 2 ans. Les SCOT, PLU sont issus des Lois SRU, UH et des Grenelle de l'environnement 1 et 2.

Une information des conseils sera effectuée à chaque étape.

Les SCOT remplacent les schémas directeurs concernant :

- Habitat et vie sociale
- Développement économique
- Mobilité et déplacements
- Environnement

Les PLU devront être en conformité avec le SCOT (schéma d'orientation générale), il faudra donc faire remonter les informations aux différents stades d'élaboration du PLU, les délégués des communes au syndicat devront donner leur avis lorsque le PLU sera presque terminé

II – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

La vente de l'école du Pont Julien, l'obtention de l'emprunt relais et l'obtention de subventions intempéries permettent de modifier le budget, notamment pour financer l'acquisition du Prieuré.

Vote à l'unanimité.

Comptes dépenses	Objet	Montants
023	Virement à la section investissement	160 000
65	Subv. organismes privés	4 400
64	Personnel titulaire	15 600
		180 000

Comptes recettes	Objet	Montants
77	Produit des immobilisations (Pont Julien)	180 000
		180 000

Comptes dépenses	Objet	Montants
21713	Pastoralisme	24977.10
2115	Prieuré	1 490 700
2117	Parking forêt	5 100
2135	Calade	1 300
		1 522 077.10

Comptes recettes	Objet	Montants
16411	Emprunts en euros	1 319 275
021	Virement de la section de fonctionnement	160 000
1311	Subvention Etat pastoralisme	20 802.10
1312	Subvention région	22 000
		1 522 077.10

Comptes dépenses	Objet	Montants
2115	Prieuré	5 000
		5 000

Comptes recettes	Objet	Montants
1312	Subvention	5 000
		5 000

III – DESIGNATION D’UN AVOCAT

Après avoir obtenu gain de cause au Tribunal Administratif dans les affaires Puls/Souchaud et Oppidum, les deux affaires sont déférées à la Cour Administrative d’Appel de Marseille. Me Michel Gils est désigné à l’unanimité pour défendre la commune devant cette instance.

IV – GARANTS COUPES DE BOIS

L’attribution de coupes de bois par l’ONF se fera samedi 24 octobre à 9 heures à la Maison du Livre et de la Culture de Bonnieux. L’ONF demande trois garants de ces coupes au sein du conseil municipal. Messieurs Gino MORELLO, Yannick MEYSSARD et Pierre MALBEC sont désignés à l’unanimité.

V – POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

Un agent de la commune ayant réussi l’examen d’adjoint Technique de 1^{ère} classe, le conseil municipal, par 14 voix et une abstention, décide la création d’un poste d’adjoint technique de 1^{ère} classe.

VI – CONVENTION SOU DES ECOLES LAIQUES

Le projet de convention avec l'association est remis à la prochaine réunion du conseil municipal.

VII – CONVENTION ARCHITECTE

M. PERONNE, Architecte à Lourmarin, a proposé de travailler sur un projet d'aménagement du terrain, propriété de la commune, rue Aristide Briand. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer cette convention.

VIII – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

En 2002, un schéma directeur de l'assainissement a été effectué mais n'a pas été entériné car il devait l'être dans le cadre du PLU. Aujourd'hui, celui-ci doit être actualisé. Le conseil municipal décide, à l'unanimité de faire appel à la même entreprise pour compléter cette étude (Béture devenu Pöyry). L'appel à une autre entreprise nécessiterait la reprise entière de l'étude. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat pour actualiser l'étude avec une inscription au budget 2010.

IX – CONVENTION ENTRETIEN DU ROND POINT

Le département de Vaucluse a réalisé un rond pont sur la RD 149 à la hauteur du Pont Julien. Ce rond point fait l'objet de plantations qui devront être entretenues par la commune de Bonnieux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire, à signer la convention avec le département pour l'entretien du rond point et demande que les plantations portent sur des arbustes méditerranéens qui ne nécessitent pas d'arrosage automatique, type lavande ...

X – MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE TENNIS

Le 26 novembre 1993, le conseil municipal de Bonnieux a autorisé M. Le Maire à signer une convention de mise à disposition des installations des tennis au club de Bonnieux pour une durée de 15 ans. Cette convention devant être renouvelée, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire, à signer une nouvelle convention de 15 ans avec le club de tennis avec une modification liée aux contrats d'assurances.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Portes ouvertes : Suite à l'acquisition de l'hôtel du Prieuré pour sa transformation en mairie et office de tourisme, les conseillers municipaux décident d'organiser une journée « portes ouvertes » le samedi 7 novembre de 10 à 17 heures. Une information aux habitants sera effectuée par voie d'affichettes, journaux, site...

Le personnel communal remercie M. le Maire de leur avoir permis de visiter les lieux et d'échanger des idées pour la mise en place de leur lieu de travail.

Nettoyage du Calavon : Il est rappelé qu'une opération de nettoyage du Calavon au départ du Pont Julien est prévue ce samedi 24 octobre 2009 à partir de 14 heures. Appel est fait aux volontaires.

Déménagement au Prieuré : L'aménagement dans l'hôtel du Prieuré pour les services administratifs de la mairie et l'office de tourisme nécessite de nombreuses réflexions notamment celui de la conservation des archives. Plusieurs possibilités s'offrent aux élus, notamment celles de la consultation des Archives Départementales, conservation d'archives sur place, transfert, micro film... Cette étude sera effectuée dans les mois à venir.

Remboursement de frais : M. Munoz, Agent de maîtrise aux services techniques, a engagé différents frais en nom et place de la commune. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 196,85 € à l'intéressé sur justificatifs.

Recensement agricole : aura lieu de septembre 2010 à mars 2011. Il faudra faire une réunion de la commission agriculture pour créer une commission comprenant des élus et des personnes non élues, voir 4 à 5 personnes représentant les différents quartiers.

Stagiaires CCAS : Le CCAS a accepté deux stagiaires, élèves de 2^{ème} année d'assistance sociale pour une durée de 12 semaines.

Téléthon 2009 : Il aura lieu le 5 décembre 2009, un appel pour les animations est lancé.

Contrats C.A.E. Passerelle : Après avoir lancé un appel par voie d'affichette, plusieurs jeunes de 16 à 26 ans ont été reçus en vue de la passation d'un contrat CAE passerelle à compter du 1^{er} novembre 2009 pour un an à raison de 20 heures par semaine.

Recrutement d'un remplaçant : Un agent du service technique étant en arrêt d'accident de travail pour 3 mois, un remplaçant a été engagé à compter du 26 octobre 2009.

Josette Gardon demande où en est le dossier du chemin de Saint Symphorien. M. le Maire annonce qu'il a pris un arrêté permettant la traversée de ce chemin avec un cahier des charges à respecter. Par ailleurs elle demande un débat au prochain conseil au sujet des cultures OGM.

Clémentine De Como : Une soirée est prévue le 30 octobre à partir de 18 H 30 pour remettre leur ouvrage aux souscripteurs.

Chats : Le Conseil Municipal déplore que des personnes malveillantes aient tué des chats de Maxime Grégoire. Depuis son décès (21 mai 2009), ces chats soignés et castrés par la SPA sont pris en charge par des voisins. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Il est rappelé que tuer des animaux domestiques est un délit passible de sanctions judiciaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,
G. RUFFINATO.